



## AVIS PUBLIC

***Aux personnes intéressées par le premier projet de Règlement numéro 267  
modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage,  
par le premier projet de Règlement numéro 269  
modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement  
et par les projets de règlements numéro 266 et 268 relatifs aux règlements d'urbanisme***

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE QUE :**

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 janvier 2016, le conseil municipal de la Ville de Rivière-Rouge a adopté les projets et les premiers projets de règlements suivants :

1.1 **Le projet de Règlement numéro 266** modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats. Ce règlement modificateur a pour objet :

- d'apporter certaines modifications et spécifications aux dispositions relatives à l'obtention d'un permis de construction et/ou d'un certificat d'autorisation;
- d'apporter certaines modifications et spécifications aux dispositions relatives à l'obtention d'un permis de construction et/ou d'un certificat d'autorisation s'appliquant à l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau;
- d'apporter certaines spécifications aux dispositions relatives à l'obtention d'un permis de construction et/ou d'un certificat d'autorisation s'appliquant à une installation d'élevage;
- d'apporter certaines spécifications aux dispositions s'appliquant aux conditions des permis de construction et/ou de certificats d'autorisation;
- d'apporter certaines modifications et spécifications aux dispositions et tarifs relatifs aux permis de construction et des certificats.

1.2 **Le premier projet de Règlement numéro 267** modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage. Ce règlement modificateur a pour objet :

- d'apporter des corrections, des modifications et des spécifications et d'ajouter certains titres et termes de définition;
- d'apporter certaines modifications et spécifications aux dispositions relatives aux contraventions et pénalités;
- d'apporter certaines modifications aux dispositions relatives à la classification des usages;
- d'apporter certaines modifications aux dispositions relatives aux terrains et aux bâtiments appartenant au groupe « HABITATION » s'appliquant aux dimensions minimales d'un bâtiment principal résidentiel;
- d'apporter certaines corrections et spécifications aux dispositions relatives aux terrains et aux bâtiments appartenant au groupe « HABITATION » s'appliquant aux garages privés isolés et abris d'auto;
- d'apporter certaines corrections et spécifications aux dispositions relatives aux terrains et aux bâtiments appartenant au groupe « HABITATION » s'appliquant à l'usage complémentaire artisanal léger et lourd;
- d'apporter certaines corrections et spécifications aux dispositions relatives aux terrains et aux bâtiments appartenant au groupe « HABITATION » s'appliquant à l'usage complémentaire camionneur artisan et opérateur artisan;
- d'apporter des modifications et spécifications à certaines dispositions relatives à l'affichage;
- d'apporter certaines modifications et spécifications aux dispositions relatives à la protection du milieu naturel et à certaines contraintes anthropiques;
- d'apporter certaines corrections et modifications aux dispositions sur l'aménagement extérieur se rapportant aux paysages;

**Aux personnes intéressées par le premier projet de Règlement numéro 267  
modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage,  
par le premier projet de Règlement numéro 269  
modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement  
et par les projets de règlements numéro 266 et 268 relatifs aux règlements d'urbanisme**

- d'apporter certaines spécifications aux dispositions concernant les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs;
- d'apporter certaines modifications et spécifications relatives aux dispositions s'appliquant aux bâtiments, usages et terrains dérogoatoires;
- de retirer la note (1) apparaissant dans la cinquième colonne à la ligne de l'usage « Commerce et services (C1) » à la zone « COM-11 »;
- de retirer la note (2) apparaissant dans la quatrième colonne à la ligne de l'usage « Commerce et services (C1) » à la zone « COM-12 »;
- de retirer la note (1) apparaissant dans la cinquième colonne à la ligne de l'usage « Commerce et services (C1) » à la zone « COM-13 »;
- d'ajouter les usages relatifs à « Commerce récréatif intérieur (C5) (sous-groupe C) », « Commerce et services (C1) (sous-groupe C) » et d'autoriser spécifiquement l'usage « Station-service » de la catégorie « Commerce artériel lourd (C4) » dans la zone RES-13;
- d'ajouter les usages relatifs à « Service public institutionnel et administratif (P2) » et d'autoriser spécifiquement l'usage « Salle de spectacle / théâtre » de la catégorie « Commerce récréatif intérieur (C5) » dans la zone RU-35;
- d'autoriser spécifiquement l'usage « Salle de spectacle / théâtre » de la catégorie « Commerce récréatif intérieur (C5) » dans la zone RU-36.

**1.3 Le projet de Règlement numéro 268** modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction. Ce règlement modificateur a pour objet :

- d'apporter certaines modifications aux dispositions normatives relatives à la construction et s'appliquant aux fondations;
- d'apporter certaines modifications aux dispositions normatives relatives aux maisons mobiles.

**1.4 Le premier projet de Règlement numéro 269** modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement. Ce règlement modificateur a pour objet :

- d'apporter certaines spécifications aux dispositions concernant les exemptions sur l'application des normes minimales de lotissement.

2. **Une assemblée publique de consultation aura lieu le 1<sup>er</sup> février 2016 à compter de 16 h** à la salle du conseil municipal située au 25, rue L'Annonciation Sud, à Rivière-Rouge. Au cours de cette assemblée présidée par la mairesse, les projets de règlements numéro 266 et 268 et les premiers projets de règlements numéro 267 et 269 seront expliqués et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

3. Ces projets de règlements et ces premiers projets de règlements peuvent être consultés de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h les jours ouvrables du lundi au vendredi au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge, au bureau municipal du secteur Sainte-Véronique situé au 2169, boulevard Fernand-Lafontaine à Rivière-Rouge, ainsi qu'au bureau du Service d'urbanisme et d'environnement de la Ville situé au 259, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge.

4. Le premier projet de Règlement numéro 267 relatif au zonage et le premier projet de Règlement numéro 269 relatif au lotissement contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par l'ensemble des personnes habiles à voter. Ils contiennent également des dispositions qui s'appliquent particulièrement à certaines zones « Commerciale », « Résidentielle » et « Rurale ». L'illustration de la délimitation de ces zones peut être consultée aux différents bureaux de la Ville mentionnés ci-dessus.

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 20<sup>e</sup> JOUR DE JANVIER 2016**

**Lucie Bourque  
Greffière**